



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 juillet 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Est/sont absents(es):

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-07-189 / DÉROGATION MINEURE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
JEUDI LE 19 JUIN 2025**

Procès-verbal de la réunion régulière du comité consultatif d'urbanisme tenu, le jeudi le 19 juin 2025 au bureau de la Municipalité de Saint-Valère de 16 h 32 à 16 h 50.

Sont présents: Messieurs Guy Pépin

Guy Dupuis

Christian Guillemette

Est aussi présent : Madame Amélia Lacroix

Est absent : Monsieur Hugo Chrétien
Madame Joséane Turgeon

La séance est ouverte à 16h32 par madame Amélia Lacroix, secrétaire de la réunion.

01-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Guillemette et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

02-2025 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2025



ATTENDU QUE le procès-verbal du 24 avril 2025 a été présenté et lu par les membres du comité durant la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Guillemette, appuyé par Guy Dupuis, que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 avril 2025 soit accepté tel que rédigé.

04-2025 Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Normand concernant la propriété du 24, chemin Fournier (lot 5 181 610, 5 182 376)

ATTENDU QUE monsieur Michel Normand a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 24, chemin Fournier, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur les lots 5 181 610 et 5 182 376 du cadastre du Québec, situé dans la zone RA-9 du plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale implantée à 6.3m de la limite de terrain avant alors que la grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments de la zone RA-9 du *Règlement de Zonage 006-2024* prévoit une marge avant de 7.5m;

ATTENDU QUE la forme du terrain est restrictive pour la construction résidentielle;

ATTENDU QUE la portion du terrain en bordure de la route 161 est trop restreinte pour être construisible ;

ATTENDU QUE dû à a forme du terrain l'espace en cours arrière est très limité;

ATTENDU QUE refuser la demande occasionnerait la perte d'un terrain avec un potentiel de construction résidentiel.

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Christian Guillemette, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de monsieur Michel Normand afin d'autoriser une marge avant à 6.3m pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

05-2025 Varia

Aucun sujet n'est apporté.

06-2025 Levée de la séance

Il est proposé par Christian Guillemette à 16 h 50 que la séance soit levée.

Christian Guillemette Amélia Lacroix,
Président Inspecteur régional en bâtiments



2, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette d'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation qui a été fait à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 juillet 2025**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim